



La Défense, le 27 septembre 2013

MESSAGE NUMERO 2013-32

PROJET DE BUDGET 2014 DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

A l'occasion de la présentation du projet de budget 2014 pour la Police Nationale aux organisations syndicales, le Ministre de l'Intérieur a annoncé une augmentation globale des moyens de la Police Nationale à hauteur de 111 millions d'euros, se déclinant par **des mesures de recrutement, quelques avancées catégorielles et pour la première fois depuis 6 ans, une augmentation des crédits de fonctionnement.**

A notre immense surprise, il a été annoncé une baisse substantielle du taux de l'ISSP des élèves des trois corps actifs de la police nationale, ainsi que des gendarmes, entrant en école à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le SCPN a assisté le vendredi 27 septembre 2013 à une réunion au cours de laquelle M. Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur, a présenté les grandes lignes du Projet de Loi de Finances 2014 pour le ministère de l'Intérieur.

Le SCPN souhaite attirer votre attention sur un élément relevant du "titre 2" relatif aux rémunérations des personnels.

L'administration budgétaire prévoit en effet de réduire considérablement le taux de l'Indemnité de Sujétion Spéciale Police (ISSP), prévue en application de l'article 2 du décret du 16 février 1968, pour les élèves de tous les Corps actifs de la police nationale.

Cette mesure soulève, pour le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale un certain nombre de difficultés et questionnements :

- sur la forme, la décision a été prise sans **aucune concertation préalable** avec les organisations syndicales, en violation de toutes les pratiques et les promesses tenant à la qualité du dialogue social, prononcées y compris par le chef de l'Etat.
- le taux de l'ISSP, indemnité intégrée dans le calcul de la pension de retraite, a été réévalué au fil des ans ; la décision imposée par Bercy le ferait revenir quasiment au niveau initial fixé en 1968. Ce sont donc **plus de 40 années de progrès social** sur lesquelles on reviendrait brutalement.
- Il s'agit de la **1^{ère} loi de finance qui prévoit de faire baisser la rémunération des policiers**, alors que les **menaces liées à l'insécurité** n'ont jamais été aussi présentes.
- le SCPN redoute toutefois que la tombée de ce "tabou" **ouvre la voie à d'autres baisses de rémunération**, ainsi que l'avait annoncé le ministre de la Fonction publique au début de l'actuel quinquennat. Cela pourrait prendre la forme de la suspension de tous les avancements automatiques, notamment d'échelon, afin de diminuer l'impact du "glissement vieillesse technicité".

- le message envoyé par cette annonce, ainsi que le reçoivent tous les personnels, qu'ils soient concernés aujourd'hui ou demain, est que **la ressource humaine n'est pas la priorité de la fonction publique**. L'argumentation qui nous est présentée défend que cette baisse de l'ISSP permettrait de ne pas faire baisser les budgets de fonctionnement des services : cet argument est doublement inaudible pour le SCPN, car il ne fait que confirmer **la double peine infligée aux personnels** : non seulement leurs conditions de travail se dégradent depuis des années au quotidien, mais à cela vient désormais s'ajouter la dégradation de leurs conditions de vie. En effet, la réduction de salaire **touchera les plus jeunes fonctionnaires de police**, à l'époque de leur vie où leurs ressources sont les moindres et la transformation de leur mode de vie la plus importante : rupture de la vie familiale, déménagement, achat de la 1^{ère} voiture...
- cette période de scolarité, présentée comme ne comportant pas de "risques professionnels", est pourtant une **phase contenant des stages sur la voie publique**. Et les braqueurs comme les auteurs de violences urbaines ne savent pas bien distinguer les élèves policiers de leurs collègues titulaires quand ils pointent leur arme pour protéger leur fuite ou lancent des projectiles sur les véhicules de police...
- enfin, cette décision imposée par BERCY **ne repose pas sur un travail de fond de recherches des gâchis budgétaires** : la Modernisation de l'Action Publique n'a absolument pas porté tous ses fruits, et épuisé tous les ressorts de l'augmentation des ressources. Ainsi, malgré des progrès notables, la confiscation des avoirs criminels conserve de très grandes marges de manœuvres et peut dégager des sommes bien plus importantes que l'étranglement financier des plus jeunes fonctionnaires de police.

Le SCPN propose donc de suspendre immédiatement cette mesure, et d'envisager toutes les pistes de réflexions dans le cadre d'une négociation avec les organisations représentatives des personnels. On pourra ainsi comparer le crédit global de fonctionnement et d'équipement (CGFE) des différents services de la police nationale, mais aussi s'intéresser aux études lancées pour des projets immobiliers que l'on sait sans avenir, le coût d'immobilisation des véhicules en réparation ou encore le coût de réalisation de certains bâtiments récents.

Le SCPN comprend les mouvements d'exaspération et d'incompréhension liés à cette décision annoncée sans pédagogie, mais, confiant dans la motivation et le sens du devoir des personnels de la sécurité intérieure, reste convaincu que les policiers conserveront leur engagement au service de leurs concitoyens.

Emmanuel ROUX



Secrétaire Général

Céline BERTHON



Secrétaire Général adjoint